

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

Troisième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo et du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la troisième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat.

Il s'agit de deux prêts d'État déliés d'un montant maximal de huit millions d'euros chacun, en faveur du Ghana pour :

- la fourniture de 55 bus et pièces de rechange
- un projet ICT dans le cadre de l'enseignement secondaire et de la formation des enseignants - phase II

Le Conseil des ministres a également décidé de prolonger jusqu'au 2 décembre 2022 la durée de validité du prêt d'État du 2 décembre 2016 accordé au Sri Lanka et d'un montant de 12.000.000 euros pour le financement d'un projet d'approvisionnement en eau potable à Dankotuwa.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations. En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be